



Cayenne, le 12 Avril 2011

*Le Président
de la Région Guyane*

Monsieur Alain TIEN LIONG
Président
du Conseil Général de la Guyane
Place Léopold Héder
B.P. 5021
97305 CAYENNE CEDEX

N° 116841/2011/CAB
☎ 0594 292020 / ☎ 0594.31.95.22

Objet : Votre courrier du 8/04/2011

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre correspondance par laquelle vous me renouvez votre proposition pour l'organisation d'un congrès à planifier entre le 23 et le 30 mai sur la mise en place de la collectivité unique.

Par rapport à ma réponse du 8 février 2011, dans laquelle je vous indiquais ne pas voir d'intérêt à réunir le congrès quasiment selon une procédure d'urgence alors que le Gouvernement venait tout juste d'enregistrer nos différentes propositions, débattues en commission mixte ad'hoc, dans le projet de loi soumis à l'avis de la Région, je ne relève pas deux mois plus tard d'avancées notables qui justifieraient une révision de ma position.

Je n'ignore pas cependant que le texte du Gouvernement a été depuis transmis au Sénat, où il est soumis en ce moment au travail de la Commission des Lois, qui n'est pas tenue comme vous le savez de la voter en l'état. Pour cette raison, il est peut être envisageable de soumettre une réunion du congrès au moins à la première lecture du texte au sénat.

Par ailleurs, pour prendre en compte le principe de l'indépendance des pouvoirs, selon lequel la loi relève du Parlement, j'ai décidé d'inviter selon un calendrier à arrêter les sénateurs et les députés de Guyane à des réunions de travail pour expliciter nos points de vue surtout sur les questions où nos positions divergent. Dans le même temps, il me paraît souhaitable que la commission mixte ad'hoc travaille sur deux autres questions qui s'avèrent essentielles pour la réussite de la réforme de la collectivité unique à savoir :

- L'évaluation des charges et des patrimoines respectifs,
- La fusion administrative, financière et comptable des deux collectivités.

Pour le deuxième point, qui n'est pas des moindres puisqu'il concerne l'avenir de nos personnels, je préconise des séances de travail au rythme que nous avons déjà convenu, afin d'arriver au plus vite à finaliser ce dossier qui préoccupe de façon certaine nos nombreux agents. Pour cela, je vous informe que la Collectivité Régionale a missionné au niveau national le CNFPT pour nous accompagner dans la rédaction du cahier des charges qui servira de base à une consultation. Nous pourrions pourquoi pas faire jouer sur cette question précise à la commission ad'hoc le rôle aussi d'un comité de pilotage et de suivi en y associant notamment les organisations syndicales.

.../...

Par la suite, la commission mixte ad'hoc pourra soumettre au congrès les résultats de ses travaux, nous permettant ainsi d'avoir une plus large discussion sur les points énoncés en amont.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



LE PRESIDENT DE REGION

Rodolphe ALEXANDRE